

BUX

by  ABN·AMRO

Contrat Client

03-04-2025

BUX B.V. est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée comme entreprise d'investissement et surveillée en tant que telle par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM).

Introduction — Contrat Client

BUX est une société d'investissement qui fournit le service d'investissement de réception et de transmission des Ordres d'un Client en relation avec certains Instruments financiers. BUX fournit ce service d'investissement à ses Clients dans le cadre du présent Contrat Client. Le Contrat Client se compose du Formulaire d'inscription électronique et des Conditions générales, qui contiennent une description des services de BUX et des droits et obligations essentiels du Client et de BUX. Le demandeur devient un Client et les Conditions générales s'appliquent entre BUX et le Client après que le Client a soumis le Formulaire d'inscription électronique et l'acceptation ultérieure par BUX. Dans le cadre de son service, BUX transmet les Ordres des Clients pour exécution à son (ses) Courtier(s) Exécutant(s) qui enverront les Ordres au(x) Lieu(x) d'exécution comme stipulé dans la Politique d'Exécution des Ordres de BUX. Afin d'éviter tout doute, aucune stipulation du présent Contrat Client ne doit être considérée ou interprétée comme créant un accord entre le Client et le(s) courtier(s) exécutant(s) et/ou entre le Client et le(s) lieu(x) d'exécution.

En complétant et en soumettant Votre Formulaire d'inscription et en cochant la case « J'accepte les Conditions générales et souhaite devenir Client » dans l'application mobile, Vous :

- confirmez avoir lu, compris et accepté les Conditions générales ;
- confirmez avoir lu et compris la Déclaration des risques mise à disposition sur le Site Internet ; et
- confirmez avoir lu, compris et accepté la Politique d'Exécution des Ordres de BUX mise à disposition sur le Site Internet.

Si nous acceptons Votre demande d'inscription, vous serez lié.e par les présentes Conditions générales et la Politique d'Exécution des Ordres de BUX.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Sommaire

1 Définitions et terminologie	6
2 Contrat Client, Formulaire d'inscription, Conditions générales et Déclaration des risques	12
3 Contrat Client et procuration	13
4 Dépositaire de BUX	14
5 Positions en argent et en Instruments financiers, déficit	14
6 Acceptation et classification des Clients	15
7 Services	16
8 Avertissements	17
9 Votre situation fiscale	18
10 Divulgence d'informations	18
11 Détails des transactions et du Compte	18
12 Prêts d'Instruments Financiers	19
13 Opérations sur Titres et Assemblées des Actionnaires	19
14 Résiliation et clôture de Votre Compte — Droits de BUX	21
15 Annulation et résiliation — Vos Droits	21
16 Réclamations et litiges	22
17 Protection de Votre argent (système de garantie des dépôts)	22
18 Protection de Vos investissements dans des Instruments financiers	23
19 Déclarations et garanties	23
20 Conflits d'intérêts	24
21 Confidentialité des données et Vos données à caractère personnel	24
22 Propriété intellectuelle	26
23 Avis	27
24 Limitation de la responsabilité	28
25 Indemnisation	29
26 Frais	29
27 Compensation d'intérêts	30
28 Cession	30
29 Renonciation	30
30 Divisibilité	31
31 Modification	31
32 Divers	31
33 Droit applicable et juridiction	31
34 Signature	32

Conditions générales du Contrat Client

Le Contrat Client se compose du Formulaire d'inscription électronique et des présentes Conditions générales. Le Contrat Client contient une description des services de BUX et des droits et obligations essentiels du Client et de BUX.

1 Définitions et terminologie

Compte	Votre ou Vos Compte(s) auprès de BUX pour l'investissement des Instruments Financiers, selon le cas.
Valeur du Compte	La valeur de Votre Compte.
Loi sur la surveillance financière	La loi sur la surveillance financière (Wet op het Financieel Toezicht, Wft) telle que modifiée de tout temps.
Application(s)	La ou les application(s) mobile(s) interactives sécurisées en ligne proposée(s) par BUX qui sont protégée(s) par un mot de passe.
Formulaire d'inscription	Le Formulaire d'inscription de BUX que Vous avez rempli, tel qu'il est disponible dans l'Application et sur Notre Site Internet
Test d'évaluation du client	Le test, conformément à la MiFID II, permettant d'évaluer si le service d'investissement ou l'Instrument Financier Vous convient, dans lequel il Vous est demandé de fournir des informations concernant Vos connaissances et Votre expérience dans le domaine d'investissement concerné.
Société affiliée	Une société qui est une société de groupe au sens de l'article 2:24b du Code civil néerlandais ou un Courtier exécutant et/ou un Dépositaire de BUX.
Liquidités disponibles	Le montant en espèces disponible qui est administré sur Votre Compte et que Vous pouvez utiliser pour passer de nouveaux Ordres.
Compte bancaire	Le compte bancaire à Votre nom détenu auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE.
Politique d'Exécution des Ordres de BUX	La politique établie par BUX concernant l'exécution des Ordres : « <u>Politique d'Exécution des Ordres de BUX</u> » telle que publiée sur le Site Internet.
Jour ouvrable	Un jour où le Plateforme d'exécution concerné est ouvert au trading.

BUX	BUX B.V. : une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée comme entreprise d'investissement et surveillée en tant que telle par l'AFM.
Dépositaire BUX	Une entité passive (une fondation, en néerlandais : « stichting »), qui a pour seul but la détention d'Instruments financiers et d'argent pour le compte des Clients.
« Client », « Vous »	Une personne pour laquelle BUX a ouvert un Compte.
Contrat Client	Le Formulaire d'inscription et les Conditions générales.
Compte de transactions en espèces	Le Compte de transactions en espèces auprès de ABN AMRO Clearing Bank N.V. (ci-après : ABN AMRO Clearing Bank), que Vous avez ouvert auprès de ABN AMRO Clearing Bank.
Opération sur titre	La survenance de l'un des éléments suivants en relation avec l'émetteur de toute action concernée : a) paiement d'un dividende ; b) dividende optionnel ; c) offre publique d'achat ; d) émission de droits de créance ; e) droits de scission ou d'annulation ; f) tout autre événement ayant un effet de dilution ou de concentration sur la valeur marchande de l'action.
ServiceClient	Notre ServiceClient.
Événement hors de notre contrôle ou Cas de force majeure	Tout événement empêchant BUX d'exécuter tout ou partie de ses obligations en vertu des Conditions générales qui découle ou est attribuable à des actes, événements, omissions ou accidents échappant au contrôle raisonnable de BUX, notamment : a) une urgence ou une condition exceptionnelle du marché ; b) le respect de toute loi ou réglementation ; c) tout acte, événement, omission ou accident qui empêche un Courtier exécutant de maintenir un marché ordonné dans un ou plusieurs des instruments financiers sous-jacents pour lesquels il accepte habituellement des transactions ;

- d) toute grève, lock-out ou autre conflit de travail, émeute, terrorisme, guerre, troubles civils, contamination nucléaire, chimique ou biologique, bang sonique, catastrophe naturelle, dommage malveillant, accident, panne d'équipement, incendie, inondation, tempête, coupure de l'alimentation électrique, défaillance d'un service public ou panne ou interruption de tout système de communication ou d'information électronique ;
- e) la suspension ou la fermeture d'un indice, d'un marché ou d'une bourse, ou l'abandon ou l'échec de tout événement sur lequel un Courtier exécutant se fonde ou auquel il peut se référer pour ses cotations, avec pour conséquence, selon son avis raisonnable, qu'il ne se trouve pas en mesure de maintenir un marché de négociation ordonné ;
- f) un cas de force majeure (overmacht), telle que définie à l'article 6:75 du Code civil néerlandais (Burgerlijk Wetboek).

Courtier exécutant Un Courtier exécutant tel que mentionné dans la Politique d'Exécution des Ordres de BUX.

Plateforme d'exécution Une Plateforme d'exécution au sens de la MiFID II.

Frais Les frais tels que publiés sur le Site Internet.

Instrument financier Un instrument financier au sens de la MiFID II, par exemple [actions], fonds négociés en bourse (ETF) ou matières premières négociées en bourse (ETC), proposé à travers une application mobile BUX.

Fractions d'actions

Les fractions d'actions sont de plus petites portions d'une action, ou des fractions d'actions entières d'une société ou d'un ETF, comme mentionné dans les Fiches d'informations sur les Produits.

Événement d'insolvabilité

a) Si une résolution est adoptée en vue de Votre liquidation, dissolution ou administration ou si une ordonnance est rendue à Votre encontre, la nomination d'un séquestre, d'un administrateur, d'un gérant, d'un administrateur judiciaire ou d'un agent similaire sur, ou si un créancier hypothécaire prend possession ou vend, tout ou partie de Votre entreprise ou de Vos actifs, la conclusion d'un arrangement ou d'un concordat avec Vos créanciers ou la présentation d'une demande au tribunal pour la protection de Vos créanciers. Si Vous êtes dans une relation de partenariat, la survenance de l'un des événements susmentionnés en relation avec tout

partenaire de ce partenariat sera considérée comme un « Événement d'insolvabilité » Vous concernant ; ou

- b) si Vous devenez insolvable ou autrement incapable de payer Vos dettes à leur échéance, ou si un acte d'insolvabilité ou un événement analogue (à ceux qui sont énoncés au paragraphe (a) ci-dessus) se produit à Votre rencontre.

Compensation d'intérêts

La compensation d'intérêts telle qu'elle est publiée sur le site Web Toute loi et réglementation en vigueur (y compris, mais sans s'y limiter, la loi sur la surveillance financière).

Lois et règlements**« Prêt », « Prêter » et « Prêté »**

Le fait que BUX s'engage en son nom mais à Vos risques et pour Votre compte dans des transactions en vertu desquelles des Instruments Financiers que BUX détient pour Vous ou pour lesquels BUX Custody a un droit de restitution envers un tiers sont transférés à un emprunteur sous réserve que cet emprunteur s'engage à restituer des Instruments Financiers équivalents.

Erreur manifeste

Une omission ou une citation erronée (émanant de BUX ou tout autre tiers) qui est manifeste ou palpable. Cela inclut le fait que Nous Vous fournissons des informations erronées (par exemple des prix) en tenant compte du Marché actuel et des prix annoncés. Les erreurs manifestes comportent notamment des erreurs portant sur les prix, le mois, la date d'expiration ou le marché ou toute erreur de toute source d'information.

Perturbation du marché

- a) Lorsqu'un Instrument financier est annulé par la bourse concernée ;
b) lorsqu'un mouvement inhabituel du niveau ou une perte inhabituelle de liquidité des actions sur lesquelles le prix est basé se produit.

Marchés

Les marchés que les Courtiers exécutants ouvrent à des fins de trading de tout temps.

MiFID II

La directive concernant les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE) du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 et le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 et les directives et règlements d'applications afférents.

Systèmes de négociation multilatérale

Type de système de négociation qui est un système multilatéral, exploité par une entreprise d'investissement ou un opérateur de marché, qui rassemble de multiples intérêts acheteurs et

(« Multilateral Trading Facilities » ou MTF)	vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers dans le système et conformément à des règles non discrétionnaires qui aboutissent à un contrat.
Argent non investi	L'argent non investi sur Votre compte espèces de négociation, tel que spécifié dans les Fiches d'information sur les produits
Ordre	Une instruction de Votre part via une application mobile (ou par téléphone pour clôturer une position ouverte et uniquement en cas d'interruption imprévue de l'application mobile ou dans une situation où Vous ne pouvez pas accéder à l'application mobile, par exemple en raison d'une perte ou d'un dysfonctionnement de Votre téléphone) pour passer un Ordre d'achat ou de vente d'Instruments Financiers au prix que Vous avez indiqué, et qui a été passée et acceptée conformément aux conditions spécifiques du Contrat Client relativement aux Ordres.
De gré à gré (Over the Counter ou « OTC »)	Une transaction qui est exécutée sur une plateforme d'exécution autre qu'une plateforme de négociation (c'est-à-dire un marché réglementé, un MTF ou un OTF).
Système organisé de négociation (« organised trading facility » ou OTF)	Une plateforme qui n'est pas un Marché réglementé (MR) ou un MTF et sur laquelle de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, des actions ou des obligations sont capables d'interagir dans le système de manière à aboutir à un contrat. Le facteur distinctif d'un OTF (par rapport à un MTF) est l'élément discrétionnaire. Par exemple, sans limitation : Votre nom, Votre date de naissance, Votre adresse.
Données à caractère personnel	Les fiches d'information sur les produits telles que publiées sur le Site Internet et telles que modifiées de tout temps.
Fiches d'information sur les produits	
Prix	Le Prix fixé par le Courtier exécutant.
Marché réglementé	Un système multilatéral qui est exploité ou géré par un opérateur de marché et qui rassemble ou facilite le rassemblement de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers au sein du système.
Client de détail	

Une personne que nous avons classée comme client de détail conformément à la MiFID II.

Déclaration des risques	La Déclaration qui Vous a été fournie dans l'application et sur le Site Internet, qui présente un exposé non exhaustif des risques liés au trading.
Services	Nos services tels que définis à l'article 6.
Conditions générales	Les Conditions générales du BUX telles qu'inclues dans ce document et dans les annexes de ce Contrat Client.
Transaction	Une transaction désigne la conclusion d'une acquisition ou d'une cession d'un Instrument Financier.
Site Internet	Le Site Internet, y compris les sous-domaines et les pages, actuellement maintenu par BUX à l'URL : https://getbux.com et https://bux.com (tel qu'il peut être modifié de tout temps).
« Nous », « Notre » et « Nos »	BUX B.V. ou « BUX »
Vos informations	Toutes les informations personnelles et financières Vous concernant : a) que BUX obtient de Votre part (y compris Votre Formulaire d'inscription), provenant de Votre utilisation d'outils d'apprentissage (y compris les simulateurs de transactions) ou de tiers (y compris les courtiers en valeurs mobilières), des agences de référence de crédit, des agences de prévention de la fraude, des fournisseurs de services d'investissement et d'autres organisations ; et/ou b) qui se rapportent à Votre compte ou sont établies à partir de celui-ci, à la manière dont Vous utilisez et gérez Votre compte, aux transactions et aux paiements effectués.
Frais de gestion	Frais récurrents qui vous sont facturés après l'ouverture d'un compte auprès de BUX
Frais impayés	La somme cumulée des frais de gestion que BUX n'est pas en mesure d'encaisser en raison de l'insuffisance des liquidités disponibles sur Votre compte
Liquidités disponibles	Le montant des liquidités disponibles administrées sur Votre compte que vous pouvez utiliser pour de nouveaux ordres et que

BUX peut utiliser pour déduire les frais de gestion et autres frais

Lors de la lecture des Conditions générales, merci de garder à l'esprit que :

Les titres des Articles ne sont présents qu'à titre informatif et titres n'affecteront pas la signification ou l'interprétation des Conditions générales.

Lorsque Nous faisons référence au singulier, Nous faisons également référence au pluriel et vice versa. Toute référence à un genre particulier inclut les autres genres.

2 Contrat Client, Formulaire d'inscription, Conditions générales et Déclaration des risques

- 2.1 Le Contrat Client régit la relation contractuelle que Vous avez avec BUX. Le Contrat Client se compose du Formulaire d'inscription électronique et des Conditions générales, et a l'effet d'un contrat après Votre exécution du Formulaire d'inscription dans l'application mobile ou sur Notre Site Internet. Les parties conviennent que l'exécution du Formulaire d'inscription peut être effectuée par l'acceptation électronique de son applicabilité dans une application mobile ou sur Notre Site Internet.
- 2.2 Vous confirmez par la présente avoir lu la Déclaration des risques.
- 2.3 Outre le Contrat Client conclu entre Vous et BUX, des informations complémentaires par le biais des Fiches d'information sur les produits sont disponibles sur le Site Internet, ou des copies peuvent être demandées au ServiceClient.
- 2.4 BUX ne fournit pas de conseils d'investissement ni tout autre conseil. Les commentaires, observations ou déclarations faits par un.e employé.e de BUX ne constituent en aucun cas une recommandation de passer un Ordre. Toute information contenue dans Notre (Nos) application(s) mobile(s), sur Notre Site Internet ou dans toute correspondance ou matériel promotionnel, ne doit pas être interprétée ou comprise comme un conseil d'investissement.
- 2.5 BUX peut modifier les Conditions générales de tout temps.
 - 2.5.1 BUX B.V. est autorisée à modifier les Conditions générales en les alignant sur les :
 - 2.5.1.1 Changements dans notre offre de produits et de services ;
 - 2.5.1.2 Changements législatifs et réglementaires ;
 - 2.5.1.3 Changements dans l'interprétation des lois par les autorités de contrôle ;
 - 2.5.1.4 Développements technologiques ;
 - 2.5.1.5 et sur tout autre changement dû au fait que BUX B.V. a un intérêt raisonnable à modifier les Conditions générales.
 - 2.5.2 BUX Vous informera de ces changements, et BUX Vous demandera (a) d'accepter électroniquement ces changements dans la ou les applications mobiles concernées ou (b) ces changements vous seront applicables à moins que Vous n'informiez BUX par écrit que Vous n'êtes pas d'accord avec ces changements dans les quatorze (14) jours après que BUX Vous aura communiqué les changements. Au moment où (i) Vous n'acceptez pas

électroniquement les modifications ou (ii) Vous informez BUX par écrit conformément au point (b) de la phrase précédente, Vous et BUX serez en droit de résilier le Contrat Client avec effet immédiat. Dans la mesure où cela est nécessaire pour répondre à une exigence des Lois et Règlements, les modifications des Conditions générales seront directement applicables et Vous n'aurez pas la possibilité de rejeter les modifications. Vous pouvez à tout moment télécharger et lire la version la plus récente des Conditions générales sur le Site web.

2.5.3 BUX B.V. n'est pas autorisée à modifier les Conditions générales d'une manière telle qu'elle perturberait l'équilibre entre Vos droits et les droits de BUX à Votre désavantage.

2.5.4 BUX B.V. Vous informe de toute modification et de la date à laquelle elle sera applicable au moins quatorze (14) jours avant l'application des modifications. Si Vous ne souhaitez pas accepter ces modifications, Vous avez le droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat. La période de préavis de quatorze (14) jours n'est pas nécessaire si les changements sont le résultat de :

- Une décision d'un tribunal ou d'un comité de plainte ;
- Une instruction ou un ordre du régulateur ;
- Des modifications des lois et règlements applicables et respect de ceux-ci.

2.6 En signant le Contrat Client, Vous acceptez de recevoir des informations pertinentes sous forme d'e-mails tout au long de l'utilisation des Services. En Vous inscrivant à Notre Service, Vous acceptez également d'échanger avec Nous par voie électronique et via Internet et de recevoir toutes les notifications et divulgations requises sous forme électronique, y compris, mais sans s'y limiter, les e-mails envoyés à une adresse électronique autorisée que Vous nous avez fournie. Ces e-mails peuvent contenir des notifications ou divulgations requises ou Vous indiquer la disponibilité de ces notifications ou divulgations sur le Site Internet. BUX se réserve également le droit d'effectuer la délivrance des notifications ou divulgations en les publiant sur le Site Internet sans aucune transmission par e-mail, dans toute la mesure autorisée par les lois et règlements. Si, à tout moment, Vous souhaitez retirer Votre consentement à la réception d'e-mails de Notre part, merci d'en informer Notre ServiceClient à l'adresse suivante : support@bux.com. En tant qu'utilisateur.trice de l'application, Vous êtes en droit de demander des copies papier de toute notification ou divulgation électronique que Nous fournissons. Si Vous souhaitez modifier l'adresse e-mail que Vous nous avez fournie, merci de contacter Notre ServiceClient par e-mail à l'adresse suivante : support@bux.com.

2.7 Les présentes Conditions générales (et toute modification de celles-ci) remplacent tout autre accord antérieur entre Vous et Nous sur le même sujet.

3 Contrat Client et procuration

3.1 En acceptant et en exécutant les Conditions générales, Vous accordez à BUX une procuration irrévocable (onherroepelijke volmacht) par laquelle Vous accordez à BUX le droit de recevoir et de transmettre des Ordres et d'effectuer tous les autres actes nécessaires ou propices à cette fin, le tout pour Votre compte, à Vos risques et frais et

selon les stipulations de la Politique d'Exécution des Ordres de BUX et des Fiches d'information sur les produits.

- 3.2 Les parties conviennent que l'exécution des Conditions générales, y compris la procuration accordée à BUX conformément à l'Article 3.1, peut être effectuée par le biais d'une acceptation électronique de son applicabilité dans une application mobile.

4 Dépositaire de BUX

- 4.1 BUX utilise BUX Custody pour la garde des Instruments Financiers et de l'argent des Clients. BUX Custody est une entité passive (une fondation, en néerlandais : « stichting »), dont le seul but est de détenir des Instruments Financiers et de l'argent pour les Clients. Cela garantit que les positions en Instruments Financiers et en argent des Clients sont séparées du capital de BUX et — en cas de faillite de BUX — que les Instruments Financiers et l'argent des Clients ne tombent pas sous le coup de la faillite (liquidation) de BUX.
- 4.2 BUX Custody est utilisée par BUX pour détenir toutes les positions en argent et en Instruments Financiers pour le compte des Clients.
- 4.3 BUX est pleinement autorisé par BUX Custody à agir et à contracter au nom de BUX Custody. BUX conclut le présent Contrat Client pour lui-même et pour le compte de BUX Custody. Les droits et obligations qui découlent du présent Contrat Client et qui sont liés à la détention d'Instruments Financiers sont conclus par BUX au nom de BUX Custody. Toutes les communications et instructions entre Vous et BUX Custody passent par BUX en tant que représentant autorisé de BUX Custody.
- 4.4 Par la présente, Vous accordez à BUX une procuration irrévocable pour donner des instructions à BUX Custody en Votre nom et pour traiter les instructions et percevoir les frais convenus de BUX.

5 Positions en argent et en Instruments financiers, déficit

- 5.1 Les positions en argent et en instruments financiers que Vous détenez auprès de BUX Custody (ci-après les « Positions ») seront détenues par des tiers tels que des membres compensateurs, des dépositaires de titres et des contreparties centrales. Les gains (notamment les bénéfices, les dividendes) et les pertes (notamment la faillite d'un des tiers, les taxes et/ou autres montants obligatoires en vertu des lois et règlements) des Positions sont à Vos risques et périls et seront crédités/débités de Votre Compte par BUX.
- 5.2 BUX déploiera tous les efforts possibles, en toute bonne foi, pour s'assurer que la valeur de toutes les Positions en argent et en Instruments Financiers, que BUX et BUX Custody détiennent auprès de tiers pour Votre compte et à Vos Risques, correspond à la valeur de tous les droits en argent et en Instruments Financiers. Malgré Nos efforts, il peut survenir un déficit en argent dans une certaine devise ou dans un certain Instrument Financier (ci-après un « Déficit »), que BUX Custody détient pour les Clients, par exemple causé par une erreur de BUX Custody ou de BUX. BUX peut refuser des Ordres jusqu'au moment où BUX sera en mesure d'attribuer le Déficit. Si BUX découvre que le Déficit est causé par l'incapacité d'un Client à fournir une garantie

suffisante pour financer ses investissements, BUX annulera le Déficit aux frais de ce Client. Dans le cas où BUX ne serait pas en mesure de déterminer que le Déficit est causé par un ou plusieurs Clients spécifiques, BUX attribuera le Déficit à tous les Clients, dont le Compte pour cette devise spécifique et/ou cet Instrument financier (même ISIN) est ou devrait être retenu, au prorata.

6 Acceptation et classification des Clients

- 6.1 BUX fournira ses services sous réserve de l'acceptation, de la collaboration et de la diligence raisonnable du Client (potentiel).
- 6.2 BUX a mis en place des procédures internes concernant l'acceptation, la collaboration, le devoir de diligence du Client et l'étendue des Services que BUX fournit à certaines (catégories de) personnes physiques. BUX se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser d'accepter des personnes en tant que Client sans avoir à justifier des motifs d'un tel refus.
- 6.3 Dans le cadre de la procédure d'acceptation, BUX procède à un devoir de vigilance préalable à l'égard de la clientèle relativement aux personnes qui ont exécuté le Formulaire d'inscription. Le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle comprend la vérification par BUX de l'identité de ces personnes. Vous acceptez de coopérer pleinement dans le cadre de ce devoir de vigilance à l'égard de la clientèle et de répondre véridiquement aux questions posées par BUX concernant la collaboration et le test d'évaluation du client effectué par BUX, le cas échéant.
- 6.4 Conformément aux lois et règlements, Vous serez classé.e comme client de détail, client professionnel ou comme contrepartie éligible. Votre classification détermine le niveau de protection et d'information des Clients auquel Vous pouvez prétendre. Afin de fournir à tous ses Clients le même niveau de protection et d'information et parce que le plus haut niveau de protection est accordé aux clients de détail, BUX classe tous ses Clients comme client de détail. Une fois Votre demande d'inscription acceptée, Vous serez donc classé.e par BUX dans la catégorie client de détail.
- 6.5 Vous pouvez demander une classification différente de celle qui Vous a été attribuée à l'origine. Toutefois, BUX n'est pas tenu d'honorer une telle demande et ne Vous offre en principe pas la possibilité d'opter pour une autre classification que celle de client de détail.
- 6.6 Nous nous basons sur les informations que Vous nous fournissez pour traiter Votre demande d'inscription, pour la classification des clients et pour échanger avec Vous de toute autre manière. Il Vous appartient de Nous informer immédiatement de tout changement (par exemple, changement d'adresse, de coordonnées, changement d'emploi ou de situation financière, coordonnées bancaires/de crédit) par e-mail envoyé au ServiceClient (à l'adresse : support@bux.com), dans l'application mobile via la page de gestion de compte ou via le chat avec le ServiceClient.
- 6.7 Les personnes résidant aux États-Unis, y compris celles qualifiées de « Citoyen.ne américain.e », « Résident.e permanent.e », « Étranger.e résident.e » ou « Ressortissant.e américain.e » selon la loi des États-Unis (chacune une « Personne américaine ») et les résident.e.s d'autres juridictions qui n'autorisent pas ou seulement de façon limitée l'offre de services financiers ou d'investissement à leurs citoyens.nes

(un.e « Résident.e ») ne doivent pas utiliser les services de BUX. Vous confirmez à BUX ne pas remplir les conditions requises pour être considéré.e comme « Personne américaine » ou « Résident.e ». Par la présente, Vous vous engagez à indemniser BUX pour tout dommage subi par BUX en raison de toute violation de cette interdiction ou déclaration de Votre part.

- 6.8 Vous garantissez à BUX que Vous n'agissez que pour Votre propre compte et à Vos risques et que Vous concluez le Contrat Client en Votre nom propre et non en tant qu'agent pour ou pour le compte d'un tiers.
- 6.9 Il Vous appartient de Nous fournir rapidement toute information que Nous Vous demanderons afin de prouver les éléments mentionnés dans les présentes Conditions générales ou pour Vous conformer à toute loi, tout règlement ou autre, et de Nous informer de toute modification substantielle de ces informations.
- 6.10 BUX ne fournit pas ses services aux personnes âgées de moins de 18 ans.

7 Services

- 7.1 BUX Vous permet de passer des Ordres sur certains Instruments Financiers, par le biais d'une application mobile, sur la base d'une simple exécution. À cet égard, BUX fournit le service d'investissement de réception et de transmission des Ordres. Après réception par BUX d'un Ordre valide de Votre part via une application mobile, BUX transmettra automatiquement et électroniquement cet Ordre pour exécution au et par le Courtier Exécutant concerné pour Votre compte et à Vos frais et risques. Vous ne pouvez passer des Ordres auprès de BUX que par le biais d'une application mobile.
- 7.2 BUX ne s'engage pas à Vous donner de conseils d'investissement (tels que définis dans la MiFID II) sur les gains ou les pertes relatifs à Nos services ou transactions ou aux risques auxquels Vous pouvez être exposé.e en ce qui concerne tout service ou transaction.
- 7.3 Vous pouvez utiliser plusieurs méthodes de paiement pour alimenter Votre compte, comme le paiement SEPA (espace unique de paiement en euros), le prélèvement automatique (pour l'exécution du Plan d'investissement), Apple et Google Pay, une carte de crédit ou une méthode de paiement via un prestataire de services de paiement, comme spécifié plus en détail et publié sur le site Web. Des plafonds s'appliquent aux cartes de crédit et à Apple/Google Pay, qui sont spécifiés dans les fiches d'information sur les produits.
- 7.4 BUX met à Votre disposition un Service Client, par le biais de Notre (nos) application(s) mobile(s), du Site Internet et de Notre Service Client, afin d'offrir un service technique relatif à une application mobile, de répondre aux réclamations, demandes et requêtes relatives à ses Services.
- 7.5 Si les réclamations, demandes ou requêtes concernent les Services dans le cadre du présent Contrat Client, BUX sera le point de contact et s'efforcera de répondre à de telles demandes ou requêtes.
- 7.6 Bien que Vous ne puissiez passer des Ordres auprès de BUX que par l'intermédiaire d'une application mobile, Vous avez la possibilité de téléphoner au Service Client afin de passer des Ordres de clôture uniquement dans l'hypothèse où l'application mobile en question n'est pas disponible (en raison d'un dysfonctionnement imprévu de

l'application mobile) ou lorsque Vous vous trouvez dans l'impossibilité d'accéder à l'application mobile (par exemple en raison de la perte ou du dysfonctionnement de Votre téléphone). Merci de noter que dans de telles circonstances, il ne sera pas possible de passer de nouveaux Ordres.

- 7.7 BUX Vous informera des Frais par le biais de l'application mobile concernée et Vous autorisez BUX à Vous facturer les Frais en question en débitant Votre (Vos) compte(s). De plus amples informations sur Notre liste de prix (qui peut être modifiée de tout temps) sont disponibles sur le Site Internet ou peuvent être demandées au Service Client.

8 Avertissements

- 8.1 Investir comporte des risques. Vous confirmez par la présente être conscient.e et accepter les risques associés au trading ou aux investissements dans des Instruments Financiers sur la base d'une exécution simple et acceptez de ne pas prendre de positions susceptibles d'entraîner des pertes que Vous ne pouvez pas assumer.
- 8.2 La décision d'investir doit se faire uniquement si Vous êtes prêt.e à accepter un tel niveau de risques et si Vous décidez qu'il correspond à Vos objectifs d'investissement.
- 8.3 Il Vous incombe-t-il de lire notre Déclaration des Risques. Vous acceptez et Nous Vous recommandons vivement de Nous contacter si Vous ne comprenez pas tout ou partie de nos Conditions Générales ou de notre Déclaration des Risques ou si Vous estimez que tout ou partie de ces dernières n'est pas parfaitement clair.
- 8.4 La décision de passer des Ordres ou non Vous revient.
- 8.5 La décision de passer des Ordres Vous appartient exclusivement, et non à Nous, et Vous êtes seul.e responsable des répercussions qu'une Transaction est susceptible d'avoir sur toute position ouverte.
- 8.6 Les opérations de trading s'opérant sur Votre Compte sont de Votre seule responsabilité et il Vous appartient de surveiller attentivement toutes Vos Transactions et activités. Il Vous appartient également de Vous référer aux éléments suivants afin d'obtenir de plus amples informations sur les opérations de trading et pour vérifier les positions ouvertes :
- application(s) mobile(s) ;
 - le Site Internet ;
 - le Service Client ;
 - la ou les fiches d'informations des produits
- 8.7 Le Service Client est à Votre entière disposition pour toute demande d'informations complémentaires sur les produits.
- 8.8 Si Nous Vous fournissons des services de simple exécution, en relation avec des Instruments Financiers non complexes (notamment, des actions admises sur un Marché réglementé), Nous ne sommes pas tenus d'obtenir des informations de Votre part concernant Vos connaissances et Votre expérience afin de Nous permettre d'évaluer la pertinence de l'instrument ou du service fourni ou offert. Dans une telle situation, Vous confirmez avoir conscience que Vous ne bénéficierez pas de la protection offerte par certaines règles Nous obligeant à évaluer le caractère approprié du produit ou du service pour Vous.

- 8.9 Vous reconnaissez que toutes les communications électroniques peuvent être sujettes à des retards et/ou à la corruption et que le contenu peut ne pas être fourni en temps réel ou mis à jour.
- 8.10 Les Ordres ne peuvent pas être passés par e-mail.
- 8.11 Nous pouvons, de manière raisonnable et à Notre seule discrétion, refuser toute demande de Votre part de passer un Ordre.
- 8.12 Nous pouvons rejeter tout Ordre si l'une des conditions suivantes s'applique, sans toutefois s'y limiter :
 - 8.12.1 L'Ordre entraînerait une violation du présent Contrat Client, des règles d'un Courtier exécutant ou de toute loi et tout règlement.
 - 8.12.2 Il n'existe pas de lien (technique) avec le Courtier exécutant concerné.
- 8.13 La Politique d'Exécution des Ordres de BUX contient des informations sur l'exécution des Ordres.
- 8.14 Les paiements effectués par Vous ou Nous sont effectués sur ou à partir de Votre Compte Bancaire. Tous les paiements doivent être transférés à partir de Votre compte Bancaire ou effectués par carte bancaire émanant d'une institution située dans l'UE.

9 Votre situation fiscale

- 9.1 BUX ne Vous fournira pas de conseils fiscaux et il Vous appartient de faire appel à un conseiller fiscal concernant tous les impôts susceptibles d'être dus relativement à Votre investissement dans des Instruments Financiers.
- 9.2 BUX n'assume aucune responsabilité concernant Votre situation fiscale.

10 Divulgence d'informations

- 10.1 Merci de Vous référer à la Déclaration des risques et aux Frais. Nous pouvons divulguer les informations que Vous Nous fournissez, ainsi que toute autre information pouvant se rapporter à Vos Comptes ou à Vos transactions avec Nous, à toute société affiliée ou agent, ou conformément à toute loi et réglementation, ou lorsque cela est nécessaire pour l'exécution de Nos obligations envers Vous, ou à des fins de marketing.
- 10.2 Nous avons mis à Votre disposition une Déclaration des risques destinée à Vous aider à comprendre la nature et les risques liés au trading des Instruments Financiers offerts. Ces informations seront actualisées et disponibles sur le Site Internet. Il Vous appartient de lire attentivement les paragraphes pertinents de la Déclaration des risques avant de passer un Ordre.
- 10.3 La valeur du Compte et les Liquidités disponibles peuvent être vérifiées dans l'application mobile concernée. Vous pouvez également contacter le Service Client. Merci de noter que Nous pouvons, de tout temps, créditer Votre compte d'un « crédit de liquidité » dans le cadre d'une offre promotionnelle. Toutefois, selon les conditions de l'offre, cette offre ne peut pas être retirée de Votre compte en espèces. Vous devez également avoir conscience que si les conditions d'une offre promotionnelle stipulent qu'un nombre minimum de transactions est requis et si les transactions sont placées de manière illogique ou d'une manière jugée inhabituelle, afin d'abuser des conditions de l'offre promotionnelle, le paiement de Vos gains peut alors être refusé.

11 Détails des transactions et du Compte

- 11.1 Nous fournirons une fonctionnalité en ligne dans une application mobile afin d'accéder aux détails des transactions et du Compte, qui inclura des informations concernant les Ordres exécutés, l'historique des transactions, la valeur de Votre compte, les Liquidités disponibles, un aperçu des dépôts et des retraits, les bonus reçus, les dividendes reçus, les compensations reçues ou toute correction/ajustement (le cas échéant).
- 11.2 Vous consentez aux modalités des Détails des Transactions et du Compte par le biais de la fonctionnalité en ligne dans une application mobile. Toutefois, Vous pouvez demander l'historique de Vos Transactions dans un fichier Excel, en envoyant un e-mail au Service Client, que Nous Vous ferons parvenir dans les 5 jours ouvrables.
- 11.3 Cet historique des Transactions Vous sera envoyé par e-mail. C'est pourquoi il est important que Votre adresse e-mail soit toujours à jour.
- 11.4 Dès la réception d'un historique de Transactions, Vous êtes responsable de vérifier la cohérence et l'exactitude des informations qu'il contient. Si Vous considérez que l'historique de Transactions est incorrect, merci de Nous en informer immédiatement et au plus tard dans les six semaines suivant sa réception. Si Vous n'émettez aucune réserve dans le délai de six semaines susmentionné, Vous serez réputé.e avoir approuvé et accepté l'historique de Transactions.
- 11.5 Si Votre relevé de compte annuel Vous semble incorrect, merci de Nous en informer immédiatement, et au plus tard dans les six semaines suivant sa réception. Si Vous n'émettez aucune réserve dans le délai de six semaines susmentionné, Vous serez réputé.e avoir approuvé et accepté le relevé de compte.
- 11.6 Si Vous en faites la demande, Nous Vous fournirons les informations raisonnables que Vous demandez concernant le statut de toute position ou tout Ordre.
- 11.7 Il Vous appartient de rester informé.e de l'évolution de Vos positions ouvertes et des Ordres passés. L'application mobile donne accès à toutes les positions ouvertes, aux Ordres passés, à l'historique des transactions récentes, à la Valeur du compte et aux Liquidités disponibles. Toutefois, si Vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les sujets susmentionnés, Nous Vous invitons à contacter le Service Client.

12 Prêts d'Instruments Financiers

- 12.1 Vous êtes en mesure de donner Votre consentement explicite et mandat à BUX pour faciliter le Prêt à un Emprunteur à Vos risques et pour Votre compte d'Instruments Financiers détenus sur Votre Compte. Vous avez la possibilité de retirer Votre consentement explicite et le mandat à tout moment. Vous recevrez un retour lorsque Vos Instruments Financiers seront prêtés. Si Vous souhaitez plus d'informations sur le prêt et les conditions et modalités applicables, merci de consulter le Contrat de Prêt de Titres BUX.

13 Opérations sur Titres et Assemblées des Actionnaires

- 13.1 Par les présentes, Vous : (i) reconnaissez et acceptez que Nous ne sommes pas tenus de Vous informer de toute Opération sur Titre, même si Nous sommes amenés à en prendre connaissance, (ii) renoncez irrévocablement au droit qui Vous est reconnu

- d'exercer une quelconque Opération sur Titre susceptible d'être exercée par le détenteur des actions dont Vous êtes le bénéficiaire effectif via notre Service, et (iii) acceptez que Nous soyons autorisés à prendre à Notre seule appréciation les mesures que Nous jugeons appropriées en ce qui concerne ces Opérations sur Titres, (y compris, sans que cela soit limitatif, le fait de ne pas prendre de mesure du tout).
- 13.2 Vous reconnaissez par les présentes être informé(e) du fait que Vous pouvez exercer Vos droits en qualité d'actionnaire pour une certaine Opération sur Titre volontaire, par exemple dividendes optionnels et assemblées des actionnaires, via Vos paramètres dans l'appli BUX, comme précisé sur les Fiches d'Information Produit. Vous reconnaissez et acceptez que Vous êtes tenu(e) de vous assurer que Vos préférences concernant certaines Opérations sur Titres volontaires et assemblées d'actionnaires sont mises à jour dans les paramètres de Votre appli BUX.
- 13.3 Si Vous n'avez pas mis Vos préférences à jour pour exercer Vos droits d'actionnaire en rapport avec des Opérations sur Titres et des assemblées d'actionnaires, BUX mettra Vos droits en œuvre en fonction des paramètres par défaut concernant la notification et l'exécution des droits d'actionnaires pour des Opérations sur Titres et des assemblées d'actionnaires. Vous trouverez davantage d'informations sur les droits d'actionnaires relatifs à des Opérations sur Titres et des assemblées d'actionnaires sur les Fiches d'Information Produit.
- 13.4 Dans le cas où Nous Vous informerions d'une Opération sur Titre ou d'une assemblée des actionnaires, vous ne pouvez pas faire découler de droits de cette information ni du fait que Nous Vous avons informé.e. Vous trouverez davantage d'informations sur les revenus d'Instruments financiers sur les Fiches d'Information Produit concernant les Opérations sur Titres et les mesures administratives.
- 13.5 BUX prélèvera, le cas échéant, un impôt relatif à la distribution et/ou la réorganisation d'espèces, comme précisé sur les Fiches d'Information Produit.
- 13.6 Vous pouvez exercer vos droits de vote en assemblées des actionnaires en rapport avec les actions détenues sur Votre compte, comme précisé sur les Fiches d'Information Produit. Les actions fractionnées n'existent pas en dehors de l'administration BUX. Cela signifie que BUX arrondira à l'action entière inférieure la plus proche le nombre total d'actions éligibles à des fins de vote. Des informations sur la manière dont Vous pouvez exercer Vos droits d'actionnaire seront publiées sur les Fiches d'Information Produit.
- 13.7 BUX décline toute responsabilité quant à l'éventuelle impossibilité d'exercer dans une quelconque circonstance Vos droits de vote en assemblées des actionnaires.
- 13.8 BUX facture des frais en garantie de l'exercice de Votre droit de vote. Pour des informations plus détaillées à ce sujet, consultez la Grille Tarifaire figurant sur le site Internet ou contactez le Service Client.
- 13.8.1 Ces frais seront déduits du solde en espèces disponible sur votre compte. Si vous ne disposez pas d'un solde suffisant, BUX ne sera pas en mesure d'honorer votre demande d'exercer votre droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

14 Résiliation et clôture de Votre Compte — Droits de BUX

- 14.1 BUX peut fermer Votre Compte ou résilier le Contrat Client en Vous donnant un préavis écrit d'au moins 14 jours (sous réserve des conditions mentionnées ci-dessous) si :
- 14.1.1 Un litige survient entre Vous et Nous ;
 - 14.1.2 Vous adoptez un comportement abusif de manière persistante lorsque Vous échangez avec Nous ;
 - 14.1.3 un Événement d'insolvabilité se produit à Votre rencontre. Dans ce cas, Nous pouvons fermer Votre Compte et résilier le Contrat Client immédiatement sans préavis et Nous Vous informerons alors qu'une telle mesure a été prise ;
 - 14.1.4 Vous perdez Vos facultés mentales (notamment le fait de perdre Votre capacité juridique ou d'être placé.e sous tutelle) ;
 - 14.1.5 Nous estimons que Nous ne sommes pas en mesure de gérer les risques (commerciaux, juridiques, réglementaires ou de réputation) que Vos Ordres et/ou transactions posent pour Vous, pour Nous ou pour l'Instrument financier auquel Vos Ordres et/ou transactions se rapportent ;
 - 14.1.6 Vous violez l'une quelconque de Vos obligations au titre du Contrat Client ; ou
 - 14.1.7 pour toute autre raison à la discrétion absolue de BUX.
- 14.2 Si BUX annule ou résilie l'accord client, BUX peut encore déduire tout passif de Vos liquidités disponibles. S'il n'y a pas de liquidités disponibles, BUX peut régler tout passif tel que des honoraires impayés par la vente de Vos actifs. Si Vos liquidités disponibles ou Vos actifs ne suffisent pour répondre à tous vos engagements, Vous devrez alors payer BUX à la première demande.

15 Annulation et résiliation — Vos Droits

- 15.1 Vous avez la possibilité d'annuler le Contrat Client passé entre Vous et Nous (en totalité, et non en partie) dans les 14 jours suivant la date à laquelle un numéro de Compte Vous a été attribué (la « Période d'annulation ») en Nous en informant par écrit. Pour annuler Votre Contrat, Vous devez d'abord clôturer toutes Vos positions ouvertes, puis retirer les sommes (restantes) de Votre compte et Nous écrire à l'adresse suivante : BUX B.V., Sarphatistraat 1, 1017 WS Amsterdam, ou envoyer un e-mail au Service Client. Nous n'acceptons pas les avis d'annulation effectués par téléphone.
- 15.2 Si Vous annulez Votre Contrat Client avec Nous pendant la Période d'annulation, Nous considérerons cela comme une instruction de fermer toutes les positions ouvertes (à un prix que Vous convenez avec BUX, ou en l'absence d'accord, au Prix) et d'annuler tous les Ordres. Votre Compte sera fermé dès que raisonnablement possible après réception de Votre avis d'annulation, dès que toutes les positions ouvertes seront fermées, que tous les Ordres seront annulés, que Vous aurez retiré les sommes (restantes) sur Votre compte et que toutes Vos obligations en vertu du Contrat Client auront été remplies.
- 15.3 En plus de Votre droit d'annulation, Vous possédez un droit distinct et indépendant de fermer Votre Compte (en totalité, et non en partie) en Nous notifiant par écrit, à tout moment, de la fermeture de Votre Compte (« Avis de résiliation »). Votre Compte sera fermé dès que raisonnablement possible après réception de Votre avis d'annulation, dès que toutes les positions ouvertes seront fermées, que tous les Ordres seront

annulés, que Vous aurez retiré les sommes (restantes) sur Votre Compte et que toutes Vos obligations en vertu du Contrat Client auront été remplies. Afin d'effectuer une résiliation en vertu du présent Article, merci d'écrire à l'adresse : BUX B.V., Sarphatistraat 1, 1017 WS Amsterdam, ou envoyer un e-mail au Service Client. Nous n'acceptons pas les résiliations effectuées par téléphone.

- 15.4 Si Vous demandez à BUX de fermer Votre Compte, Vous donnez alors à BUX le droit de fermer tous Vos postes, d'annuler tous Vos ordres et de déposer Vos liquidités disponibles sur Votre Compte en banque lié. BUX peut user de ce droit à sa discrétion.
- 15.5 Si Vous annulez ou résiliez l'accord client, BUX déduit tout passif de vos liquidités disponibles. S'il n'y a pas de liquidités disponibles, BUX peut régler tout passif tel que des honoraires impayés par la vente de Vos actifs. Si Vos liquidités disponibles ou Vos actifs ne suffisent pour répondre à tous vos engagements, Vous devrez alors payer à la première demande.
- 15.6 Lors de la fermeture de Votre Compte en vertu du présent Article, Nous Vous enverrons une confirmation écrite de l'effectivité d'une telle fermeture.
- 15.7 Les fractions d'actions ne sont pas transférables. Si Vous fermez Votre Compte, les fractions d'actions détenues sur Votre Compte devront être liquidées

16 Réclamations et litiges

- 16.1 Il est de Votre responsabilité de Nous faire part de toute réclamation que Vous pouvez avoir dans les plus brefs délais. Il Vous incombe de tenir Votre propre registre des dates et heures des transactions afin de Nous aider à enquêter, car il peut être difficile ou raisonnablement impossible pour Nous de localiser les registres/enregistrements relatifs aux transactions en l'absence d'informations raisonnables sur les dates et heures. Un résumé de Notre processus de traitement des réclamations est disponible sur le Site Internet ou peut être demandé au Service Client. Toute réclamation ou litige doit être adressé en premier lieu au Service Client. Si le problème n'est pas résolu à Votre entière satisfaction, Vous avez la possibilité de le soumettre par écrit à Notre service de conformité. En outre, si Vous avez la qualité de consommateur et que Vous n'êtes pas satisfait.e du traitement de Votre réclamation par BUX, Vous possédez le Droit de soumettre le problème au Tribunal compétent en matière de plaintes relatives aux services financiers (Klachteninstituut Financiële Dienstverlening, « Kifid ») à l'adresse suivante :

Klachteninstituut Financiële Dienstverlening (Kifid)
Postbus 93257
2509 AG Den Haag
Numéro de la Chambre de commerce : 27289675
Téléphone : +31 (0) 70 333 8 999
Site Internet : <https://www.kifid.nl/>

17 Protection de Votre argent (système de garantie des dépôts)

- 17.1 Un système de garantie des dépôts (DGS) a été mis en place et vise à indemniser les titulaires de comptes si une banque n'est pas en mesure de remplir ses obligations

découlant des créances sur les dépôts. Votre argent sera géré sur Vos Comptes de transactions en espèces auprès de la ABN AMRO Clearing Bank dans les trois jours ouvrables suivant Votre dépôt (Du fait que cet argent se trouvera en transit, il pourra survenir une différence entre les Liquidités disponibles et la Valeur de Votre compte de transactions en espèces). Les fonds gérés sur Votre Compte de transactions en espèces (qui ne comprennent pas les fonds en transit) sont protégés à hauteur de 100 000 EUR par le DGS sous réserve des conditions stipulées dans la fiche d'information Depositogarantiestelsel (système de garantie des dépôts) de Votre Contrat Client CTA avec ABN AMRO Clearing Bank.

18 Protection de Vos investissements dans des Instruments financiers

18.1 Vos investissements dans des Instruments financiers sont protégés par le système d'indemnisation des investisseurs (ICS) dans les conditions mentionnées sur <https://www.dnb.nl/betrouwbare-financiele-sector/beleggerscompensatie/> Ce système de garantie permet d'indemniser, dans les conditions prévues par la loi, les pertes de l'investisseur jusqu'à un montant maximum de 20.000 EUR par personne si BUX se trouve dans l'incapacité de remplir ses obligations après avoir été déclarée en faillite.

19 Déclarations et garanties

19.1 Lors de Votre conclusion du présent Contrat Client, de Votre acceptation des présentes Conditions générales, et chaque fois que Vous passez un Ordre ou donne toute autre instruction, Vous déclarez et garantissez que :

19.1.1 toutes les informations que Vous avez fournies (y compris dans Votre Formulaire d'inscription) sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants, en particulier Votre âge et Votre identité ;

19.1.2 toutes les informations, que Vous nous fournissez de tout temps, sont vraies, exactes et complètes ;

19.1.3 Vous avez rempli, signé et remis Votre Formulaire d'inscription Vous-même ;

19.1.4 Vous avez la capacité de conclure et d'exécuter les Conditions générales, et de remplir le Formulaire d'inscription conformément à toute loi ou réglementation applicable ;

19.1.5 ni l'acceptation des présentes Conditions générales, ni la passation d'un Ordre ou la délivrance de toute autre instruction ne violeront les lois qui Vous sont applicables (et notamment les lois américaines, les lois fiscales, les lois relatives aux abus de marché ou aux délits d'initiés) ;

19.1.6 si Vous n'êtes pas un.e citoyen.ne des Pays-Bas, Vous comprenez et acceptez que Vous êtes également soumis.e à d'autres lois que les lois néerlandaises (y compris des lois fiscales) et que celles-ci peuvent différer des lois néerlandaises ;

19.1.7 Vous comprenez et acceptez être seul.e responsable de Vos obligations fiscales et que BUX ne donne pas de conseils fiscaux et n'a pas fourni de conseils fiscaux dans ce document ou tout autre document ;

19.1.8 Vous êtes l'auteur des Ordres passés et des instructions données ;

19.1.9 Vous Nous informerez rapidement en cas de changement d'adresse et Vous reconnaissez et acceptez que, pour des raisons juridiques, Nous serons

éventuellement dans l'impossibilité de continuer à Vous fournir ce service si Vous changez de pays de résidence ; et

- 19.1.10 Vous agissez en qualité de passeur d'Ordres, ce qui signifie que toutes les transactions sont à Vos risques et périls et pour Votre propre compte.

20 Conflits d'intérêts

- 20.1 En vertu des lois et règlements, Nous sommes tenus de mettre en place des mesures permettant d'éviter les conflits d'intérêts pouvant survenir entre Nous et Nos clients et entre Nos différents clients. Nous opérons conformément à une Politique de gestion des conflits d'intérêts que Nous avons mise en place à cet effet et dans le cadre de laquelle Nous avons identifié les situations susceptibles d'entraîner un conflit d'intérêts et, dans chaque cas, les mesures que Nous avons prises afin de remédier à ce conflit. Un résumé de Notre politique en matière de conflits d'intérêts est disponible sur le Site Internet ou peut être demandé au Service Client.

21 Confidentialité des données et Vos données à caractère personnel

- 21.1 BUX agit en qualité de responsable du traitement des données relativement à Vos informations.
- 21.2 Vous acceptez que :
- 21.2.1 BUX peut se baser sur Vos informations pour évaluer Votre inscription, Votre classification et agir dans toutes les relations entre BUX et Vous ;
 - 21.2.2 les Sociétés affiliées de BUX peuvent stocker et traiter Vos informations sur leurs ordinateurs, dans leurs bases de données et de toute autre manière.
- 21.3 Vous acceptez que BUX et/ou ses Sociétés affiliées puissent utiliser, analyser, évaluer et traiter Vos informations comme suit :
- 21.3.1 Nous pouvons utiliser les informations se trouvant dans Votre Formulaire d'inscription pour :
 - 21.3.1.1 procéder à l'évaluation des risques financiers, effectuer une vérification de solvabilité, des contrôles de blanchiment d'argent, vérifier la conformité notamment la conformité réglementaire et la prévention des fraudes. Cela comprend la réalisation de vérification de crédit et d'identité, l'obtention de références bancaires, les enquêtes auprès d'agences de référence de crédit et de prévention de la fraude, les enquêtes auprès d'autres fournisseurs de services d'investissement et toute autre démarche considérée comme raisonnable. Vous acceptez et comprenez que les agences d'évaluation du crédit, les agences de prévention des fraudes et les autres fournisseurs de services d'investissement peuvent conserver un registre de toute demande de renseignements et des informations qui leur sont fournies et peuvent partager les détails des vérifications et les informations Vous concernant, qui leur sont fournies, avec Nous ainsi qu'avec d'autres organisations à des fins de prévention de fraude au crédit, des crimes et de blanchiment d'argent (ou similaires) ou pour recouvrer ou tracer des dettes ;
 - 21.3.1.2 Nous conformer aux lois et règlements ;

- 21.3.1.3 Nous conformer et administrer les services fournis, gérer Votre Compte et recouvrer les montants dus ;
 - 21.3.1.4 l'évaluation et l'analyse (y compris l'analyse statistique, de produits et de marketing), y compris l'identification des produits et services susceptibles de Vous intéresser ;
 - 21.3.1.5 Nous aider à comprendre et à développer Nos activités, services et produits.
- 21.4 Vous acceptez que BUX et/ou ses Sociétés affiliées puissent divulguer Vos informations dans les circonstances suivantes :
- 21.4.1 À nos Sociétés affiliées et à l'un de Nos/leurs fournisseurs de services (y compris tout sous-traitant de données que Nous ou eux pouvons engager), agents ou sous-traitants (y compris dans le cadre de procédures judiciaires), étant entendu qu'ils sont tenus de garder ces informations confidentielles ;
 - 21.4.2 à tout régulateur de BUX ;
 - 21.4.3 en réponse à des demandes d'informations émanant d'agences de référence de crédit ou de prévention des fraudes ou de toute autre personne dont Nous pensons raisonnablement qu'elle recherche une référence ou une référence de crédit en toute bonne foi (y compris d'autres fournisseurs de services d'investissement) ;
 - 21.4.4 à toute personne à qui Nous transférons tout ou partie de Nos droits et/ou obligations relativement à Vos informations dans le cadre des Conditions générales ;
 - 21.4.5 à toute personne envers qui Nous sommes tenus d'une obligation de divulgation ou dans la mesure où les lois et règlements Nous obligent ou Nous permettent de procéder ainsi (y compris tout gouvernement, autorité réglementaire ou autre autorité compétente).
- 21.5 En vertu de la Loi sur la protection des données, Vous possédez certains Droits ; par exemple, d'être informé.e du type de données à caractère personnel détenues à Votre sujet et de leur utilisation. Merci de consulter notre Politique de confidentialité disponible sur le Site Internet pour plus de détails.
- 21.6 Au fur et à mesure de l'évolution de Nos activités et de celles de Nos Sociétés affiliées, la manière dont Nous examinons, enregistrons et utilisons Vos informations peut évoluer. En général, une telle évolution sera due à des changements technologiques et en accord avec Vos attentes. Si toutefois Nous pensons que cette évolution ne possède pas un caractère évident pour Vous, Nous (ou Nos Sociétés affiliées) Vous en informerons. Si Vous êtes informé.e d'une modification et que Vous continuez d'utiliser Notre application mobile pendant au moins 30 jours après avoir été informé.e, Vous serez considéré.e comme avoir consenti à cette modification (à moins de Nous informer par écrit que Vous n'y consentez pas).
- 21.7 Afin de Vous fournir Nos services, il peut être nécessaire que Vos informations soient transférées à un tiers pour fournir un service dans d'autres pays (y compris des pays en dehors de l'EEE). Vous êtes présumé.e consentir à un tel transfert, sauf si Vous nous en informez autrement par écrit. Si Nous effectuons un tel transfert, Nous Nous assurerons que le tiers au profit duquel Nous effectuons un tel transfert d'informations accepte de les traiter avec le même niveau de protection que Nous accordons à ces informations.

- 21.8 Vous acceptez que Nous puissions enregistrer toutes les conversations que Nous avons avec Vous et surveiller (et conserver un enregistrement de) tous les e-mails et autres communications électroniques que Nous Vous faisons parvenir ou que Vous nous faites parvenir, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'application mobile effectue généralement, sans toutefois que cela soit garanti, des enregistrements de toutes les communications/transactions effectuées via l'application mobile. Tous ces enregistrements sont la propriété de BUX et peuvent être utilisés par Nous en cas de litige.
- 21.9 BUX ajoutera Vos informations à ses bases de données/stockera manuellement les informations dans le but de Vous informer (que ce soit par courrier, téléphone (y compris par SMS), électroniquement par l'application mobile ou ordinateur ou autrement), sur ses produits et services (y compris ceux de tiers) susceptibles de Vous intéresser. BUX sera également autorisé à transmettre Vos informations à ses Sociétés affiliées qui seront également autorisées à utiliser Vos informations de la même manière en relation avec leurs produits/services. Si Vous ne souhaitez pas recevoir ces messages d'information, merci de Contacter le Service Client.
- 21.10 Vous n'êtes pas autorisé.e à utiliser des données à caractère personnel pour choisir Votre nom d'utilisateur.
- 21.11 Pour toute question ou réclamation relative à Votre vie privée, merci de contacter notre Délégué à la protection des données à l'adresse e-mail : dpo@getbux.com.

22 Propriété intellectuelle

- 22.1 Les applications mobiles, le Site Internet et toutes les plateformes et les informations qu'ils contiennent ou que Nous pouvons Vous fournir ou mettre à Votre disposition (y compris tout logiciel faisant partie de ces matériels) (les « Éléments de Propriété intellectuelle ») sont et demeureront Notre propriété ou celle de Nos fournisseurs de services (y compris Nos fournisseurs de données tarifaires en temps réel). En outre :
- 22.1.1 Tous les droits d'auteur, marques, dessins et modèles et autres droits de propriété intellectuelle sur ces Éléments de Propriété intellectuelle sont et demeureront Notre propriété (ou celle des tiers dont Nous utilisons la Propriété intellectuelle en relation avec les produits et services que Nous Vous fournissons) ;
- 22.1.2 Vous vous engagez à ne pas fournir ni à accorder l'accès à tout ou partie des Éléments de Propriété intellectuelle à des tiers et à ne pas les copier en tout ou partie ;
- 22.1.3 Vous ne devez utiliser les Éléments de Propriété intellectuelle uniquement pour le fonctionnement de/des l'application(s) mobile(s) conformément aux Conditions générales ;
- 22.1.4 Si Nous Vous avons fourni des Éléments de Propriété intellectuelle en relation avec la ou les application(s) mobile(s), Vous vous engagez à Nous les retourner à la clôture de Votre Compte.
- 22.2 Nous ferons des efforts raisonnables pour garantir que le Site Internet et la ou les applications mobiles soient normalement accessibles pour une utilisation conforme aux Conditions générales. Toutefois :

- 22.2.1 Nous ne garantissons pas qu'ils seront toujours accessibles ou utilisables ;
 - 22.2.2 Nous ne garantissons pas que l'accès sera ininterrompu ou sans erreur ;
 - 22.2.3 Nous sommes en droit de suspendre cet accès et cette utilisation (avec ou sans préavis) pour toute raison valable, y compris pour effectuer des opérations de maintenance, de réparation, de mise à jour, d'amélioration ou de développement (bien que Nous Nous efforcerons de Vous en informer au préalable) ;
 - 22.2.4 Nous sommes en droit de suspendre cet accès et cette utilisation (partielle) jusqu'à ce que Vous ayez installé ou mis à jour la dernière version d'une application mobile pour toute raison valable, y compris les mises à jour de sécurité et les corrections de bogues (bien que Nous Nous efforcerons de Vous en informer au préalable).
 - 22.2.5 Nous ne sommes pas responsables envers Vous du manquement à l'une de Nos obligations ou du défaut d'exécution d'une obligation à Votre égard en vertu des présentes Conditions générales si un tel manquement résulte d'un événement indépendant de Notre volonté ou de toute perte survenant si l'accès est impossible ou interrompu en raison d'un événement indépendant de Notre volonté et/ou dans les cas de maintenance, réparation, d'amélioration ou de développement ; ou
 - 22.2.6 des difficultés techniques ou de communication peuvent être rencontrées.
- 22.3 Nous garantissons que Nous avons tous les Droits et autorisations nécessaires afin de Vous permettre d'utiliser les Éléments de Propriété intellectuelle conformément aux Conditions générales.
 - 22.4 Nous Nous efforcerons de Nous assurer que les Éléments de Propriété intellectuelle sont exempts de tout virus, mais Nous ne garantissons pas que ce sera le cas. Il Vous incombe d'utiliser Votre propre logiciel d'antivirus.
 - 22.5 Il est de Votre responsabilité de Vous assurer que Votre technologie de l'information est compatible avec la nôtre.
 - 22.6 Relativement aux données de marché ou autres informations que Nous ou tout autre fournisseur de services tiers Vous fournissons dans le cadre de Votre utilisation des applications mobiles ou du Site Internet, (a) Nous et tout autre fournisseur ne sommes pas responsables si de telles données ou informations sont inexactes ou incomplètes à quelque égard que ce soit ; (b) Nous et tout autre fournisseur ne sommes pas responsables des actions que Vous prenez ou non sur la base de ces données ou informations ; (c) Vous vous engagez à utiliser ces données ou informations uniquement aux fins définies dans le présent Contrat Client ; (d) ces données ou informations sont Notre propriété et celle de ces fournisseurs et Vous vous engagez à ne pas retransmettre, redistribuer, publier, divulguer ou afficher tout ou partie de ces données ou informations à des tiers, sauf si cela est requis par les lois et règlements ; (e) Vous vous engagez à utiliser ces données ou informations uniquement en conformité avec les lois et règlements ; et (f) Vous êtes responsable du paiement des coûts des données de marché (le cas échéant, pour l'accès aux données dérivées par exemple) associés à Votre utilisation des services de trading électronique, comme Nous Nous en informons de tout temps.

23 Avis

- 23.1 Le présent Article n'affecte pas la manière dont Vous pouvez passer des Ordres, qui ne peut se faire que via l'application mobile ou par téléphone afin de clôturer une position ouverte et uniquement en cas de dysfonctionnement imprévu de l'application mobile ou dans une situation dans laquelle Vous n'êtes pas en mesure d'accéder à l'application mobile, par exemple en raison de la perte ou du dysfonctionnement de Votre téléphone.
- 23.2 Lorsque Nous sommes tenus de Vous envoyer une notification par écrit, Nous le faisons par l'une des méthodes suivantes : par e-mail, par courrier postal, par publication sur le Site Internet ou par l'intermédiaire de l'application mobile concernée.
- 23.3 Toute notification écrite que Nous pouvons Vous faire parvenir sera envoyée à Votre dernière adresse postale ou e-mail que Vous nous avez fournie, ou à d'autres coordonnées. C'est pourquoi il Vous revient d'avertir le Service Client en cas de changement dans Vos coordonnées.
- 23.4 Les notifications que Vous devez Nous envoyer doivent être adressées au Service Client, à l'adresse :

BUX B.V.
Sarphatistraat 1
1017 WS Amsterdam
Pays-Bas
Numéro de téléphone : +31(0) 85 888 9225
E-mail : support@bux.com

24 Limitation de la responsabilité

- 24.1 Nous ne serons pas responsables de toute perte, responsabilité ou coût que Vous subissez ou engagez dans le cadre de Notre prestation de services, à moins qu'une telle perte, responsabilité ou qu'un tel coût ne soit causé par une négligence grave ou un manquement volontaire de Notre part ou du fait d'une fraude commise en agissant selon Vos instructions.
- 24.2 Nous ne serons pas responsables et nous n'assumons aucune responsabilité pour toute perte, responsabilité ou coût que Vous encourez du fait de la défaillance d'un Courtier exécutant que Nous pouvons nommer lorsque Nous avons pris un soin raisonnable dans la nomination de ce dernier.
- 24.3 Nous ne serons pas responsables de toute perte, responsabilité ou coût que Vous êtes susceptible de subir ou d'engager suite à une négligence grave, une défaillance ou une fraude de tout tiers lorsque Nous avons pris un soin raisonnable dans la nomination de ce dernier.
- 24.4 Nous ne sommes pas responsables envers Vous des pertes ou dépenses indirectes ou directes, des pertes de profit ou d'opportunité (y compris en relation avec les fluctuations ultérieures du marché), qu'elles soient dues à un contrat, un délit (y compris la négligence) ou autre, survenant dans le cadre ou en relation avec les Conditions générales, que Vous êtes susceptible de subir ou d'encourir, notamment du fait :

- 24.4.1 d'une erreur manifeste ;
- 24.4.2 d'un événement indépendant de Notre volonté et d'un événement de perturbation du marché ;
- 24.4.3 d'un accès non autorisé à Votre Compte et/ou à la ou aux application(s) mobile(s) ;
- 24.4.4 d'une corruption des données que Vous Nous avez envoyées ;
- 24.4.5 de l'impossibilité de communiquer avec Nous en raison, par exemple, d'un dysfonctionnement temporaire de Votre connexion Internet ou téléphonique, y compris l'impossibilité de clôturer un Ordre ou de donner toute autre instruction ;
- 24.4.6 de l'indisponibilité de la ou des applications mobiles ou du Site Internet ;
- 24.4.7 de tout dommage ou perte pouvant être causés à tout équipement ou logiciel en raison de tout virus, défaut ou dysfonctionnement lié à l'accès ou l'utilisation de la/des application(s) mobile(s) ou du Site Internet ou lié aux les Services ;
- 24.4.8 d'une Opération sur titre ; et/ou ;
- 24.4.9 de tout Ordre ou autre transaction que Vous effectuez ou que Vous vous abstenez d'effectuer avec Nous.

25 Indemnisation

- 25.1 Vous êtes tenu.e de Nous indemniser pour toute perte, responsabilité, coût et dépense que Nous pourrions subir ou engager du fait d'avoir agi selon une instruction pour laquelle Nous croyons raisonnablement que Vous avez donné Votre approbation, ou du fait de Votre violation substantielle de toute stipulation des présentes Conditions générales. Ces pertes, coûts et dépenses comprennent Nos frais juridiques et autres coûts de tiers raisonnablement engagés pour recouvrer toute somme auprès de Vous.

26 Frais

- 26.1 Les Frais seront publiés sur le Site Internet.
- 26.2 Vous autorisez par la présente BUX à Vous facturer les Frais correspondants en débitant Votre (Vos) Compte(s) et/ou Votre compte bancaire et/ou la carte de crédit ou de débit que Vous avez fournis. De plus amples informations sur Notre liste de prix (qui peut être modifiée de tout temps) sont disponibles sur le Site Internet ou peuvent être demandées au Service Client.
- 26.3 BUX fixe les paramètres des Frais. Les détails sont disponibles sur le Site Internet ou peuvent être obtenus auprès du Service Client.
- 26.4 BUX peut et se réserve le droit d'apporter des modifications aux Frais de tout temps. Il est de Votre responsabilité de prendre connaissance des Frais applicables, mais n'hésitez pas à contacter le Service Client en cas de doute.
- 26.5 Il Vous incombe de lire et de comprendre parfaitement Notre Déclaration des risques et de prendre conscience de l'impact des commissions et autres sur la rentabilité.
- 26.6 BUX facture mensuellement des frais de gestion, dont vous trouverez les détails dans la grille tarifaire publiée sur le site Web ou que vous pouvez obtenir en contactant le Service client.
 - 26.6.1 Les frais de gestion seront facturés de manière récurrente et sur une base mensuelle le jour calendaire où Tu auras ouvert avec succès un compte auprès

de BUX. BUX s'efforcera de traiter les frais de gestion dans les deux premières semaines suivant cette date spécifique, mais se réserve le droit de reporter ce traitement à une date ultérieure au cours du mois, si cela est nécessaire pour des raisons opérationnelles.

- 26.6.2 Les frais de gestion sont déduits de vos liquidités disponibles. Si les liquidités disponibles ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais de service, il en résulte des frais impayés. Le montant des frais impayés sera cumulé si le compte ne dispose pas de liquidités disponibles
- 26.6.3 Les frais impayés seront plafonnés à la valeur de Votre Compte ou à 12 mois de frais de gestion cumulés, selon le montant le plus élevé, ce que l'on appelle le plafond des frais impayés.
- 26.6.4 Si Votre Compte présente des frais impayés, BUX réglera ces frais impayés lors de toute entrée d'argent sur Votre Compte provenant de transactions incluant, mais sans s'y limiter, les dépôts, les ventes d'actifs, les dividendes et les transferts de portefeuille.
- 26.6.5 Lorsque le plafond des frais impayés est atteint, BUX peut mettre fin à la relation client si vous maintenez un solde de frais impayés pendant 30 jours.
- 26.6.6 Lorsque les frais impayés atteignent un montant supérieur à la valeur de Votre Compte, BUX peut mettre fin à la relation client si cette situation perdure pendant 30 jours.
- 26.6.7 BUX peut également, à sa discrétion, mettre fin à la relation client si vous maintenez un solde de frais impayés pendant une période de 6 mois consécutifs.

27 Compensation d'intérêts

- 27.1 En ce qui concerne l'argent non investi qui apparaît sur Votre compte BUX en tant qu'argent disponible, Vous pourriez recevoir une bonification d'intérêt de la part de BUX. Le taux de compensation d'intérêts auquel Vous avez droit sera publié sur le site Web. La méthode de calcul du taux de compensation d'intérêts, la détermination du montant de l'argent non investi et les autres conditions seront publiées dans les fiches d'information sur les produits. BUX peut unilatéralement modifier le taux de compensation d'intérêts et les autres conditions liées au paiement de la compensation d'intérêts de temps à autre et décider de cesser le paiement de la compensation d'intérêts à tout moment.

28 Cession

- 28.1 BUX peut à tout moment céder, transférer, charger, sous-traiter ou traiter de toute autre manière tout ou partie de ses droits en vertu du Contrat Client et peut sous-traiter ou déléguer de toute manière tout ou partie de ses obligations en vertu du Contrat Client à tout tiers ou agent.
- 28.2 Il Vous est interdit, sans Notre consentement écrit préalable, de céder, transférer, facturer, sous-traiter ou traiter de toute autre manière de tout ou partie de Vos droits ou obligations en vertu du Contrat Client.

29 Renonciation

- 29.1 Une renonciation à tout droit en vertu du Contrat Client n'est effective que si elle est effectuée par écrit et ne doit pas être considérée comme une renonciation à toute violation ou faute ultérieure. Aucun manquement ou retard d'une partie dans l'exercice d'un droit ou d'un recours en vertu du Contrat Client ou de la loi ne constitue une renonciation à ce droit ou à tout autre droit ou recours, ni n'empêche ou ne limite son exercice ultérieur. Aucun exercice unique ou partiel de ce droit ou recours n'empêchera ou ne limitera l'exercice ultérieur de ce droit ou de tout autre droit ou recours.
- 29.2 Sauf stipulation contraire expresse, les droits découlant du Contrat Client sont cumulatifs et n'excluent pas les droits prévus par la loi.

30 Divisibilité

- 30.1 Si un tribunal ou toute autre autorité compétente juge qu'une stipulation du Contrat Client (ou une partie d'une stipulation) est invalide, illégale ou inapplicable, cette stipulation ou partie de stipulation sera, dans la mesure nécessaire, considérée comme supprimée, et la validité et l'applicabilité des autres stipulations du Contrat Client ne seront pas affectées.
- 30.2 Si une stipulation invalide, inapplicable ou illégale de l'Accord Client peut être considérée comme valide, applicable et légale si une partie de celle-ci est supprimée, la stipulation doit s'appliquer avec le minimum de modifications nécessaires pour la rendre légale, valide et applicable.

31 Modification

- 31.1 Sauf dans les cas prévus dans les présentes Conditions générales, toute modification, y compris l'introduction de stipulations supplémentaires, au Contrat Client, ne sera exécutoire que si Vous et Nous l'avons acceptée par écrit.

32 Divers

- 32.1 Nous sommes tenus de Nous conformer aux lois et règlements concernant le blanchiment d'argent et tout Ordre que Vous passez est soumis à l'ensemble des lois et règlements en vigueur.
- 32.2 Sans préjudice de tous les autres droits auxquels Nous pouvons prétendre, Nous pouvons à tout moment et sans préavis Vous compenser tout montant (qu'il soit réel ou conditionnel, présent ou futur) dû, à tout moment, entre Vous et Nous.
- 32.3 Nos registres, sauf s'il est démontré qu'ils sont erronés, constitueront la preuve des transactions que Vous avez effectuées avec Nous dans le cadre de Nos services. Il Vous appartient de respecter Vos propres obligations en matière de tenue de registres, bien que Nos registres puissent être mis à Votre disposition sur demande, à Notre discrétion.

33 Droit applicable et juridiction

- 33.1 Le présent Contrat et tout litige ou réclamation découlant de ou en rapport avec celui-lui, son objet ou sa formation (y compris les litiges ou réclamations non

contractuels), sont régis par, et interprétés conformément au droit néerlandais, et les parties se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux d'Amsterdam, Pays-Bas.

34 Signature

- 34.1 Votre signature s'effectue par signature électronique telle que mentionnée à l'article 3:15a du Code civil néerlandais et du Règlement (UE) n°. 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (*Electronic IDentification Authentication and trust Services*) et entraîne de mêmes effets juridiques qu'une signature manuscrite.
- 34.2 En signant le présent contrat, Vous acceptez le Contrat Client, y compris :
 - 34.2.1 la Politique d'exécution des ordres de BUX et Vous êtes conscient.e des risques liés aux activités de négociation de gré à gré comme stipulé dans la Politique d'exécution des ordres de BUX et Vous acceptez que Vos ordres puissent être exécutés de gré à gré ;
et les annexes au présent contrat :
 - 34.2.2 la Déclaration Personne non-américaine (Annexe 1) ;
 - 34.2.3 la Déclaration de résidence fiscale (Annexe 2) ;
 - 34.2.4 les conditions de Promotion d'actions gratuites (Annexe 3).

Annexe 1

BUX
DÉCLARATION PERSONNE
NON-AMÉRICAINNE

BUX B.V. est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée comme entreprise d'investissement et surveillée en tant que telle par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM).

DÉCLARATION PERSONNE NON-AMÉRICAINNE RELATIVE AU FOREIGN ACCOUNT TAX COMPLIANCE ACT

Le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) est une loi des États-Unis (U.S.) destinée à prévenir la fraude fiscale offshore par des personnes américaines. La FATCA exige que les institutions financières étrangères (FFI) non américaines identifient et déclarent les comptes financiers détenus par des personnes américaines. BUX n'est pas en mesure de satisfaire à ces exigences et ne peut donc pas fournir ses services aux personnes américaines.

QUAND ÊTES-VOUS CONSIDÉRÉ.E COMME UNE PERSONNE AMÉRICAINNE ?

Vous êtes considéré.e comme Personne américaine si Vous répondez à une ou plusieurs des définitions suivantes.

Citoyen.ne américain.e

Vous êtes citoyen.ne américain.e si Vous :

- êtes né.e aux États-Unis ;
- êtes né.e dans le Commonwealth de Porto Rico, à Guam, aux Samoa américaines ou dans les îles Vierges américaines ;
- êtes né.e dans le Commonwealth des îles Mariannes du Nord ;
- avez été naturalisé.e en tant que citoyen.ne américain.e ; ou
- avez au moins un parent citoyen.ne américain.e (dans ce cas, des conditions supplémentaires doivent être remplies, voir www.irs.gov pour plus d'informations).

Résident.e américain.e

Vous êtes considéré.e comme résident américain d'un point de vue fiscal si Vous :

- Êtes ou avez été titulaire d'une carte verte. Merci de Vous informer auprès de Votre conseiller fiscal pour savoir si cela Vous concerne. (Voir aussi <https://www.irs.gov/individuals/international-taxpayers/alien-residency-green-card-test>) ; ou
- répondez au critère du « substantial presence test », ce qui signifie que Vous devez être physiquement présent.e aux États-Unis au moins :
 - 31 jours pendant l'année en cours, et
 - 183 jours pendant la période de 3 ans qui comprend l'année en cours et les 2 années précédentes, en comptant :
 - tous les jours où Vous étiez présent.e dans l'année en cours, et
 - 1/3 des jours où Vous étiez présent.e la première année avant l'année en cours, et
 - 1/6 des jours où Vous étiez présent.e la deuxième année avant l'année en cours.

Revenus fiscaux aux États-Unis.

Vous êtes considéré.e comme une Personne américaine si, pour une raison quelconque, Vous payez des impôts aux États-Unis ou si Vous y bénéficiez d'une exemption d'impôts.

DÉCLARATION

Le Client déclare par la présente que :

- Le Client n'a pas la qualité de personne américaine ;
- dans le cadre de sa relation contractuelle avec BUX, le Client s'engage à informer BUX immédiatement et de sa propre initiative si un changement de circonstances survient dans son statut qui rendrait les informations de cette déclaration incorrectes (par exemple, le Client devient une personne américaine, change d'adresse, de résidence, de nationalité, etc.).

Vous avez un doute quant au fait d'avoir la qualité de Personne américaine ? N'hésitez pas à contacter Votre conseiller fiscal ou à consulter le site : www.irs.gov pour plus d'informations.

Annexe 2

BUX
DÉCLARATION DE
RÉSIDENCE FISCALE

BUX B.V. est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée comme entreprise d'investissement et surveillée en tant que telle par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM).

DÉCLARATION DE RÉSIDENCE FISCALE

Sur la base de la norme commune de déclaration (NCD), la loi néerlandaise exige des institutions financières qu'elles déterminent la résidence fiscale de leurs clients et qu'elles fournissent aux autorités fiscales néerlandaises des informations sur les résidents fiscaux des pays de la NCD. Les autorités fiscales néerlandaises transmettront les détails financiers au pays concerné. Pour plus d'informations, par exemple sur les pays NCD affiliés, merci de consulter le site : www.belastingdienst.nl.

Vous Nous avez communiqué les informations nécessaires relatives à Votre/Vos résidence(s) fiscale(s) lors de Votre inscription auprès de BUX.

Le Client déclare par la présente que :

- Toutes les informations fournies lors de la procédure d'inscription à BUX sont exactes et complètes et notamment les informations suivantes :
 - Le nom complet du Client ;
 - la date de naissance du Client ;
 - l'adresse de résidence du Client, y compris son pays de résidence ;
 - le ou les pays de résidence fiscale du Client ;
 - le ou les numéros d'identification fiscale (NIF) du client.

- Dans le cadre de sa relation contractuelle avec BUX, le Client s'engage à informer BUX dans les 30 jours, et de sa propre initiative, de toute modification des informations communiquées lors de la procédure d'inscription à BUX, y compris toute modification du pays de résidence et/ou de résidence(s) fiscale(s) du Client.

Si Vous ne connaissez pas précisément Votre/Vos résidence(s) fiscale(s), merci de contacter Votre conseiller fiscal ou les autorités fiscales.

Annexe 3

BUX

Contrat de Promotion d'actions gratuites

Introduction

La « Promotion d'actions gratuites » de BUX offre aux clients la possibilité de gagner des actions gratuites dans le cadre de deux types de programmes :

- Programme d'ouverture de compte : pour les Clients éligibles qui ouvrent un compte chez BUX dans les conditions spécifiées dans la section Programme d'ouverture de compte ci-dessous ;
- Programme de parrainage : pour les Clients éligibles qui parrainent avec succès un nouveau Client dans les conditions spécifiées dans la section Programme de parrainage ci-dessous.

Définitions

Les termes utilisés dans le présent document ont la même définition ceux définis dans le Contrat Client BUX, sauf définition contraire ci-dessous :

Programme d'ouverture de compte	Un programme qui peut proposer des actions gratuites aux nouveaux clients qualifiés qui ouvrent un compte auprès de BUX
Application BUX	L'application mobile BUX
Action(s) gratuite(s)	Action(s) que BUX peut proposer gratuitement dans le cadre de cette Promotion
Bonus de Promotion	Le montant en espèces que Vous pouvez recevoir pour l'acquisition des actions gratuites
Programme de parrainage	Programme qui peut proposer une ou plusieurs Actions gratuites aux Clients qualifiés qui parrainent avec succès un ou plusieurs nouveaux Clients qui ouvrent ensuite un Compte auprès de BUX
Cette Promotion	La promotion limitée aux conditions mentionnées dans ce document pour l'octroi d'actions gratuites

Modalités par programme

Programme d'ouverture de compte

1. BUX se réserve le droit de modifier les conditions de l'offre relatives à ce Programme d'ouverture de compte ou de mettre fin au Programme d'ouverture de compte à tout moment sans préavis au Client. BUX se réserve également le droit d'appliquer ces modifications à certains Clients, mais pas à d'autres.
2. Le présent Programme d'ouverture de compte est accessible aux nouveaux Clients qualifiés qui ouvrent un Compte dans l'application BUX.
3. Le bonus d'Actions gratuites est limité à un par Compte, avec un maximum d'un Compte ouvert par nouveau Client.
4. Les Actions gratuites seront créditées sur le Compte inscrit dans un délai d'environ une semaine après la demande d'accès au bonus d'Actions gratuites.
5. Si le bonus d'Actions gratuites n'est pas réclamé dans un délai de trente (30) jours, le bonus d'Actions gratuites peut expirer.
6. BUX peut limiter la période pendant laquelle Vous pouvez retirer la valeur en espèces des Actions gratuites après que Vous les avez reçues. Cette restriction s'effectue à la seule discrétion de BUX et peut être modifiée de tout temps.

Programme de parrainage

7. BUX se réserve le droit de modifier les conditions de l'offre de ce Programme de parrainage ou de mettre fin au Programme de parrainage à tout moment sans préavis au Client.
8. Ce Programme de parrainage est accessible aux Clients existants qualifiés qui recommandent un nouveau Client, ce dernier ouvrant par la suite un Compte dans l'application BUX.
9. Les bonus ne seront crédités que si le Client parrainé est accepté par BUX et que le bonus d'Actions gratuites est réclamé par le biais de l'application BUX.
10. Le bonus d'Actions gratuites est limité à un Compte par Client parrainé.
11. Le bonus d'Actions gratuites sera crédité sur le Compte inscrit dans un délai d'environ une semaine après avoir réclamé le bonus d'Actions gratuites.
12. Si le bonus d'Actions gratuites n'est pas réclamé dans les trente (30) jours, le bonus d'Actions gratuites peut expirer.
13. BUX peut limiter la période pendant laquelle Vous pouvez retirer la valeur en espèces des Actions gratuites après que Vous les avez reçues. Cette restriction s'effectue à la seule discrétion de BUX et peut être modifiée de tout temps.

Conditions générales

14. BUX est le seul décideur concernant cette Promotion et se réserve le droit de modifier les conditions de l'offre ou de mettre fin à l'offre à tout moment sans préavis au Client.
15. L'offre n'est pas transférable, vendable ou valable en conjonction avec certaines autres offres et n'est disponible que pour les résidents de l'UE.
16. Les employés, contractants ou personnes associées de manière similaire à BUX ou à l'une de ses filiales, les membres de leur foyer et les employés de tout organisme de réglementation des valeurs mobilières ou de toute bourse ne sont pas éligibles à cette Promotion.
17. BUX peut refuser les demandes d'accès à cette Promotion à sa seule discrétion.
18. BUX n'est pas en mesure de créditer Votre Compte d'un Bonus de Promotion pour les invitations que Vous avez envoyées avant de prendre part à cette Promotion et Vous vous

- engagez à ne pas ouvrir un second Compte dans l'application BUX pour obtenir des Actions gratuites.
19. Si BUX détecte une quelconque forme de fraude, d'abus ou de mauvaise utilisation de cette Promotion de quelque nature que ce soit, un Client peut être exclu de cette Promotion immédiatement.
 20. BUX se réserve le droit de retenir toute récompense à laquelle peut avoir droit un utilisateur participant si BUX estime que l'esprit de cette Promotion n'est pas respecté ou que des éléments inhabituels sont observés. BUX résoudra tout litige, couvert ou non par les présentes conditions, de manière équitable et appropriée et la décision de BUX concernant tout litige sera définitive.
 21. La présente Promotion est limitée à un Compte par Client.
 22. Le montant maximum d'Actions gratuites que Vous pouvez recevoir est de dix (10) actions par Compte. BUX peut modifier le montant maximum d'Actions gratuites que Vous pouvez recevoir à sa propre discrétion.
 23. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.

Consentement pour l'exécution d'Ordres

24. La ou les Actions gratuites sont sélectionnées à l'entière discrétion de BUX, lorsque les critères requis sont remplis.
25. BUX Vous fournira le Bonus de Promotion pour l'acquisition de ces Actions Gratuites. Ce Bonus de Promotion est destiné uniquement à l'achat d'Actions Gratuites et Vous ne pouvez l'utiliser à aucune autre fin.
26. En acceptant les présentes et en cochant la case « J'ai lu, compris et j'accepte le Contrat de Promotion d'Actions gratuites et autorise par la présente BUX à acheter des actions en mon nom », Vous donnez à BUX Votre consentement explicite pour passer et exécuter les Ordres nécessaires à l'achat d'une ou plusieurs Actions Gratuites en Votre nom grâce au Bonus de Promotion.
27. Votre consentement pour l'exécution des Ordres est limité à cette Promotion uniquement.
28. Pour l'exécution de cet Ordre, les stipulations du Contrat Client de BUX s'appliquent.
29. Si une partie du Bonus de Promotion reste sur Votre Compte en tant que excédent après l'acquisition d'Action(s) gratuite(s), BUX peut débiter Votre Compte du Bonus de Promotion restant.
30. Le montant, la valeur et la sélection du bonus d'Actions gratuites que Vous pouvez recevoir seront décidés à la seule discrétion de BUX. BUX s'efforcera de sélectionner ce bonus d'Actions gratuites parmi les sociétés qui sont proposées dans l'application BUX et dont le prix de l'action se situe entre 1 et 200 euros environ.
31. BUX se réserve le droit de modifier les actions attribuées à tout moment, sans préavis aux Clients. BUX se réserve également le droit d'offrir différentes actions à différents Clients.

Clause de non-responsabilité

Ni la réception d'une Action gratuite dans le cadre de cette Promotion, ni l'identification d'un titre particulier dans les communications relatives à cette Promotion ne constituent une sollicitation du titre ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre. BUX ne fournit pas de conseils en matière d'investissement et ne recommande aucun titre ou transaction par la présente.

BUX B.V. est une société ayant son siège social à Amsterdam, aux Pays-Bas, inscrite au registre du commerce de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est autorisée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Impôts

Nous Vous invitons à consulter Votre conseiller fiscal concernant le régime fiscal relatif à cette Promotion et sur toutes les implications fiscales liées à la réception d'une Action gratuite avant de Vous inscrire. BUX n'est pas responsable des impôts découlant de toute Action gratuite.